

CONTRAT DE RESERVATION d'une location

entre



Le Camping Kerlaz Route de la Mer
29720 TREGUENNEC
Tél : 02 98 87 76 79
SARL NVA, N° RCS Quimper : 433 774 197, APE 5530Z

Classement : 3 étoiles / Loisir
Arrêté préfectoral du 17/07/2003
N° AC.029.292.01 P 00001

et

Mme, Mlle, Mr (Nom) Prénom

Né(e) le / / Profession :

Demeurant au (adresse)

Code Postal : Ville :

Pays : Tél : Tél mobile :

courriel :

Accompagné(e) de :

NOM	PRENOM	Date de Naissance

ANIMAL : Chien Chat(Carnet de vaccination obligatoire)

Pour la réservation d'un hébergement locatif de type

- Chalet 5 pers. Mobilhome 3 chambres 6 pers.
 Mobilhome Ibiza 4 pers. Mobilhome 2 CH. Terrasse 4 pers.
 Caravane Pluma 4 places Mobilhome Phoenix 4 pers.
 Caravane 4 places Caravane 2 places

Total location :€
Frais de dossier :€
Acompte -€
(30% du total dû) _____
Solde à l'arrivée =€
+ (taxe de séjour)

Dates du séjour : du/...../..... au/...../..... Soit Nuitées / semaine(s)

Pour transformer l'option en réservation définitive, vous devez nous retourner cet imprimé avec le paiement de l'acompte et des frais de dossier (10 € pour toute réservation après le 1er Avril). Dès réception, nous vous enverrons une confirmation et une copie du contrat.

Le paiement est possible en chèque, chèque-vacances, espèces (sur place), mandat, virement bancaire ou paiement sécurisé par Internet (nous contacter pour les 3 derniers modes).

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location stipulées au verso, ainsi que du tarif en vigueur et s'engage à payer le montant du séjour réservé.

Fait à, le/...../.....

Signature et cachet du camping

Signature du client précédée de la mention "Lu et approuvée"

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET DE RÉSERVATION

- 1- La location est faite à titre strictement personnel. Le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer, ni céder ses droits à la présente convention sans le consentement expresse de la direction du camping. Sauf accord spécial de la direction, seules les personnes inscrites sur le contrat de location pourront passer la nuit dans la location.
- 2- La réservation de la location ne devient effective qu'avec l'accord de la direction du camping et après réception d'un acompte correspondant à 30 % du prix total du séjour plus 10 € de frais de dossier.
- 3- Les logements sont loués à la semaine (en Juillet et Août) du samedi 16 heures au samedi 10 heures. Hors les mois de Juillet et d'Août, les arrivées et les départs peuvent se faire en semaine en fonction des disponibilités.
- 4- Etat des lieux : Le jour de l'arrivée, il vous sera demandé une caution de 160 €. Celle-ci sera acquittée sous la forme de deux chèques, le premier de 120 € en garantie de dommages éventuels, l'autre de 40 € couvrant les frais de nettoyage de fin de séjour. Le locataire est tenu à son arrivée de contrôler l'inventaire chiffré affiché dans la location et de signaler à l'accueil toute anomalie.
Le jour de votre départ, un état des lieux sera fait. Les chèques seront détruits (ou sur demande renvoyés par courrier sous quinzaine après votre départ) sous réserve de non-constatation de détériorations ou de manquants. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité. Le locataire doit impérativement être assuré en responsabilité civile et le justifier.
- 5- Entretien des locations : Le nettoyage de la location est à la charge du client. Une appréciation de la propreté sera effectuée lors de l'état des lieux et pourra entraîner une indemnisation de 40 € en cas de non-respect. Sur demande, le nettoyage peut être effectué par nos soins. Ce service vous sera facturé 40€.
- 6- Paiement du solde : Le solde du séjour est intégralement payable le jour d'arrivée ainsi que la taxe de séjour. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- 7- En cas de retard d'arrivée, vous devrez avertir immédiatement le camping. La non-présentation le jour prévu de votre arrivée entraîne la disponibilité de la location dès le lendemain 8 heures et le paiement intégral des prestations vous sera exigé.
- 8- Pour toutes modifications des dates du séjour, il ne pourra être garanti ni la même location, ni la même durée.
- 9- En cas d'ANNULATION, il vous sera retenu dans tous les cas des frais de dossier (10 €)
- Pour un désistement plus de 60 jours avant la date prévue d'arrivée : remboursement de l'acompte de 30 % après justification écrite.
 - Pour un désistement entre 15 et 60 jours avant la date prévue d'arrivée l'acompte de 30 % reste acquis au camping
 - Pour un désistement moins de 15 jours avant la date prévue d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date, le montant égal à la totalité du séjour est dû.
- 10- La location est louée pour un nombre indiqué de personnes recensées sur le contrat de réservation. Tout surnombre est interdit sauf accord de la Direction. Ce surnombre sera facturé selon le tarif en vigueur. L'assurance responsabilité civile est obligatoire et le justificatif doit être fourni à l'arrivée.
- 11- **Les animaux** sont acceptés dans les locations moyennant **un supplément de 3 € par nuit** et par animal, sous réserve qu'ils soient non agressifs, non bruyants, **tenus en laisse et à jour de leurs vaccinations**. Leur propriétaire devra en justifier à l'arrivée. Le propriétaire est responsable de la propreté et de la sécurité de son animal dans la location et sur le terrain. **Aucun animal ne devra rester seul dans une location**
- 12- Les mobil homes et les chalets sont entièrement équipés, seuls les draps et le linge de maison ne sont pas fournis. Les draps peuvent être loués sur place à raison de 10 € par lit ou vendus en parure à usage unique (3€ lit simple, 5 € lit double). Les caravanes sont équipées en vaisselle, frigo et salon de jardin. Les couvertures et oreillers ne sont pas fournis dans les caravanes.
- 13- **Pour les Chalets et les Mobil homes avec chauffage électrique**, l'électricité vous sera facturée après déduction d'un forfait journalier en fonction de votre consommation (0,15 €/kWh) avec relevé de compteur en début et fin de séjour. Le forfait journalier est de 4 kWh pour les mobile homes et de 6 kWh pour les chalets.
- 14- Durant votre séjour, vous êtes tenus de respecter le règlement du terrain de camping (règlement affiché et à votre disposition sur demande).
Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine.
Rappel : les shorts de bain sont interdits en piscine.
Les enfants mineurs à la piscine sont toujours sous la responsabilité d'un adulte présent.
- 15- La direction du camping n'est pas responsable en cas de vol, dégradations en responsabilité civile des vacanciers ou visiteurs du camping.